

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée de la Bresle

*Projets de rapports de diagnostic et du scénario
tendanciel*

**Comité de Pilotage du 4/02/2013
Mairie d'Aumale**



➤ DUREE :

14h30 – 18h30

➤ ORDRE DU JOUR :

- Contexte et objectifs de la réunion
- Présentation succincte des projets de rapports et appels à remarques :
 - Rapport de diagnostic – Version n°2 de janvier 2013 – et son atlas cartographique
 - Rapport du scénario tendanciel – Version n°1 de janvier 2013
- Conclusion et perspectives

➤ LES INTERVENANTS

- M. MILLAIR, Chef de projet SAFEGE
- M. RATIER, Ingénieur de projet SAFEGE
- MME MELET, Animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle

➤ MEMBRES PRESENTS

➤ 1^{er} collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux

- M. BIGNON – Président de la CLE et représentant de l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Somme)
- MME BOURGEOIS – Syndicat intercommunal de la rivière le Liger (SIARL)
- M. ROUSSEL – Maire de Rieux
- M. ANDRIEUX – Maire de Vieux-Rouen-sur-Bresle
- M. BOUCRY – Maire de Brocourt
- M. PERIMONY – Maire de Blargies
- MME LUCOT-AVRIL, Maire d'Aumale

➤ 2^{ème} collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

- MME GEROUARD et M. CABIN – Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime
- MME LATHUILE ET M. HUCHER – CCI Littoral Normand-Picard
- M. CHAIDRON – Association syndicale autorisée de la Bresle
- M. MARTIN – AAPPMA « La Gaule Blangeoise » représentant de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine-Maritime ou son représentant
- M. QUEVAULLIERS – AB Picardie

➤ 3^{ème} collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics

- M. MOROY – DDTM de la Somme
- M. THINUS - DREAL de Haute-Normandie
- MME CAUVIN - DREAL de Picardie

➤ Autres personnes présentes

- MME GAOUYER – Présidente de l'Institution Interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle
- MME SIRON – Conseil Régional de Picardie

ABSENTS OU EXCUSES

➤ **1^{er} collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux**

- M. NANTOIS – Maire de Martainneville
- M. NOBLESSE – Maire d’Inval-Boiron
- MME LEULIETTE – Conseillère régionale de Picardie – Excusée
- M. BECQUET – Maire de Morienne

➤ **2^{ème} collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations**

- M. Le Président du GRAB Haute Normandie ou son représentant

➤ **3^{ème} collège : Collège des représentants de l’Etat et de ses Etablissements publics**

- M. le Directeur de l’Agence de l’Eau Seine Normandie ou son représentant
- M. le Directeur de la DDTM de Seine-Maritime ou son représentant

LES OBJECTIFS DE LA REUNION

Cette réunion de comité de pilotage a pour objet l’étude des projets de rapports de diagnostic et de scénario tendanciel transmis par SAFEGE le 10/01/2013. Les participants sont invités lors de cette réunion à exprimer leurs commentaires, remarques, demandes de modification afin que SAFEGE puisse amender les documents en conséquence, avant la CLE du 11 mars 2013.

La présentation PowerPoint et les documents diffusés en réunion sont rappelés en annexe.

REMARQUE COMMUNE AUX DEUX RAPPORTS

Par souci de transparence, les participants demandent à SAFEGE que les nouvelles versions corrigées des rapports leur soient transmises avec une identification précises des corrections (surlignage ou mode « suivi des corrections »).

➤ **Remarque préalable**

SAFEGE précise qu'au vu du travail d'ores et déjà réalisé sur le rapport de diagnostic à la suite de la réunion du 24 octobre 2012, seuls les principaux éléments modifiés entre la première et la deuxième version du document seront présentés.

➤ **Partie 2 - État qualitatif des masses d'eau**

SAFEGE présente les modifications apportées au document (cf. présentation PowerPoint annexée au compte rendu).

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

La **CCI Littoral Normand Picard** a exprimé les remarques suivantes. Ces dernières sont reprises de leur transmission par écrit, :

- ✓ p21 du projet de rapport de diagnostic (version de janvier 2013) : analyse des sédiments du port du Tréport

CCI: Les normes données (ISO 11885 et XP X 33-012) concernant les résultats du cuivre et des HAP correspondent aux méthodes d'analyse de ces paramètres.

C'est l'arrêté du 14 juin 2000 relatif aux niveaux de référence à prendre en compte lors d'une analyse de sédiments marins ou estuariens présents en milieu naturel ou portuaire, qui donne des valeurs de comparaison (appelée niveaux N1 et N2).

SAFEGE : le projet de rapport de diagnostic sera modifié en conséquence.

- ✓ p29/30 le ruissellement sur les parcelles artificialisées potentiellement polluées

CCI: Un paragraphe a été ajouté concernant les profils de vulnérabilité de plages dans la partie concernant l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des routes. Quel est le lien entre les 2 ?

SAFEGE : Ce paragraphe s'inscrit dans la thématique du ruissellement, puisque les profils de vulnérabilité mettent en évidence un lien entre les épisodes de pollution et la pluie. Le lien est en l'état peu évident et **SAFEGE** reformulera cette partie en conséquence.

- ✓ p30 : les ports

CCI: Les apports en cuivre et HAP ne semblent pas provenir des usages locaux au niveau du port : présence en amont dans la Bresle et origine atmosphérique des HAP. De plus, les analyses réalisées dans le cours de la Bresle présentent des valeurs plus importantes que celles du port.

SAFEGE : Il sera précisé que la teneur en HAP et en cuivre ne peut être expliquée par une pollution ponctuelle accidentelle au niveau du port. Ce type de pollution sera cependant mentionnée.

- ✓ p31 : les sites pollués ou potentiellement pollués

CCI: Le paragraphe concernant les hydrocarbures n'est pas cohérent. En effet, les sites identifiés dans le tableau 11 du rapport présentent des pollutions potentielles en hydrocarbures mais pas en HAP qui a pour principale origine les retombées atmosphériques. Il n'est donc pas possible de faire le lien entre les sites identifiés et la pollution en HAP.

Il convient de supprimer « hormis les HAP » au début du 3^{ème} paragraphe de cette page, les données du tableau 11 ne précisant pas que les hydrocarbures identifiés sont des HAP (plus sûrement des hydrocarbures type huile ou fioul).

SAFEGE : Le document sera modifié en conséquence.

✓ p35 : des rejets importants issus des activités industrielles et de l'artisanat en aval du bassin

CCI : Il conviendrait de préciser la source des données de l'inventaire des activités industrielles.

Il conviendrait également de rappeler que les rejets des entreprises concernées sont autorisés et réglementés dans le cadre de la réglementation ICPE.

SAFEGE : La source est mentionnée (fichier de redevance pollution de l'AESN) mais elle sera rappelée. La réglementation ICPE sera mentionnée.

Au cours des échanges avec la CCI, il est demandé que les usages de produits phytosanitaires sur les voies ferrées soient mentionnés. SAFEGE indique que ces éléments sont bien intégrés et rappelés dans le rapport (page 30).

➤ **Partie 3 - État quantitatif des masses d'eau**

SAFEGE présente les modifications apportées au document (cf. présentation PowerPoint annexée au compte rendu).

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

La **CCI** a exprimé les remarques suivantes sur le projet de rapport de janvier 2013, reprises dans le document transmis par écrit :

✓ p42 : réseau de suivi

CCI : L'association Aqua Picardie Maritime assure également un suivi des eaux souterraines pour le compte de ses adhérents sur une partie du territoire (suivi qualité et quantité semestriel).

SAFEGE : Cette association sera mentionnée dans le rapport en tant que productrice de données sur les eaux souterraines. SAFEGE précise par ailleurs que les données produites par Aqua Picardie Maritime sont bien intégrées dans la base de données ADES que SAFEGE a exploité pour la rédaction des documents du SAGE.

➤ **Partie 4 - État des milieux aquatiques**

SAFEGE présente les modifications apportées au document (cf. présentation PowerPoint annexée au compte rendu).

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

La **CCI** a exprimé les remarques suivantes, reprises dans le document transmis par écrit :

✓ p64 : urbanisation et artificialisation des berges

CCI : Au 1er paragraphe, il convient de supprimer le nom de l'entreprise.

SAFEGE : L'intégralité du document sera modifiée en conséquence (suppression des noms des entreprises dans le texte et sur les cartes).

✓ p66 : la présence de plans d'eau

La CCI avait demandé à ce qu'il soit rappelé l'étude BRGM de EBERENTZ P. menée dans les années 80-90 dans le cadre de la taxe parafiscale qui montraient en le mesurant le réel impact des ballastières sur les eaux superficielles et souterraines.

Ces éléments n'ayant pas été repris, la CCI a envoyé à SAFEGE la synthèse d'une étude de l'Agence de l'Eau Seine Normandie datant de mai 2007 et intitulée « L'extraction de granulats dans le bassin Seine-Normandie - Analyse économique pour la caractérisation du district ». Cette étude précise notamment les incidences de l'extraction de granulats sur l'environnement. Elle demande de reprendre l'intégralité de ce document dans le diagnostic afin d'avoir une vision plus exhaustive des enjeux et des impacts liés à l'extraction des granulats dans la vallée de la Bresle, en considérant notamment que l'annexe 5 du SDAGE s'y réfère (la mention de l'annexe 5 est toutefois mal comprise par les participants dont SAFEGE car celle-ci concerne les objectifs de réduction des substances dangereuses).

SAFEGE précise que le paragraphe traitant des plans d'eau dans le rapport provient de l'étude réalisée par le CACG en 1997 et que cette étude reprend les conclusions de l'étude réalisée par le BRGM mentionnée par la CCI.

La DREAL Haute Normandie demande à ce que les conclusions de l'étude locale soient conservées car l'étude AESN est effectuée à une échelle plus globale qui prend moins en compte les spécificités de la Bresle.

En concertation, il est décidé que les éléments issus de l'étude CACG soient conservés mais que l'étude AESN soit également valorisée.

➤ **Partie 5 – Risques érosion et inondation**

SAFEGE présente les modifications apportées au document (cf. présentation PowerPoint annexée au compte rendu).

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

MME MELET demande si SAFEGE a obtenu l'accord de la DDTM 80 pour utiliser dans les rapports du SAGE les cartes d'aléa transmises (issus du Plan de Prévention multi-risques Eu, Mers les Bains, le Tréport) .

La DDTM de la Somme va vérifier cet élément en interne.

En concertation, il est décidé de retirer ces cartes si la validation des services de l'État n'est pas accordée ou si leur réponse n'est pas transmise à temps.

Un élu demande si les ouvrages réalisés en compensation de l'autoroute A29 permettent de lutter plus efficacement contre les inondations.

SAFEGE précise que ces ouvrages ont vocation à collecter les eaux de ruissellements issus de l'autoroute. L'EPTB précise par ailleurs suite à la réunion que deux types d'ouvrages ont été réalisés :

1. des ouvrages de gestion des eaux de ruissellement issues de l'autoroute,
2. des ouvrages de compensation à proprement parlé qui permettent de gérer les ruissellements à l'amont de l'autoroute.

La DDTM de la Somme précise que sur le bassin versant de la Vimeuse, les ouvrages de gestion des eaux pluviales réalisés en compensation de l'A28 sont efficaces. Cependant, ces ouvrages sont peu ou pas

entretenus et plus ponctuellement leur dimensionnement est inadapté. A Blangy sur Bresle, un ouvrage est constamment vide.

Cet échange n'appelle pas de corrections particulières dans le rapport.

➤ **Partie 6 – Éléments de synthèse**

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

La CCI a exprimé les remarques suivantes, reprises dans le document transmis par écrit :

✓ p88 : impacts des usages sur la ressource en eau souterraine

CCI : Dans le diagnostic, il n'est à aucun moment précisé que l'impact en MES sur les eaux souterraines identifié au captage de Ponts et Marais est lié à une problématique industrielle. Ce point ne doit donc pas apparaître dans le tableau.

De même, l'impact potentiel lié à une pollution accidentelle au niveau du port n'impactera pas les eaux souterraines mais plutôt comme indiqué les eaux côtières. Ce point n'a donc pas à apparaître dans ce tableau.

SAFEGE : le document sera modifié en conséquence.

✓ p91 : bilan des convergences

CCI : Ligne industrie/ colonne AEP : le diagnostic précise que la dégradation du captage de Ponts et Marais est d'origine naturelle, il n'y a donc pas d'élément montrant un impact des rejets industriels sur ce captage.

SAFEGE : le document sera modifié en conséquence.

➤ **Partie 7 – Formulation des enjeux**

SAFEGE présente les modifications apportées au document (cf. présentation PowerPoint annexée au compte rendu).

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

Aucune remarque n'est apportée concernant cette partie.

➤ Remarque préalable

Une partie introductive sera ajoutée au document avec notamment :

- ✓ Une partie « contexte » présentant l'état d'avancement du SAGE ;
- ✓ Une partie « objectifs » présentation de manière pédagogique ce qu'est le scénario tendanciel, ses objectifs et la méthodologie d'élaboration de ce scénario ;
- ✓ Une partie « guide de lecture » décrivant la construction du rapport afin d'en faciliter la lecture.

Au cours de la réunion, les intervenants ont demandé également à ce que soient rappelées les limites d'exercice de prospective, notamment concernant les données chiffrées, à la fois dans la partie introductive et dans le corps de texte.

Une relecture globale du document est également demandée afin que la formulation soit adaptée au fait qu'il s'agit bien d'un état probable futur du territoire : usage du conditionnel, nuances nécessaires au vu des incertitudes...

Par ailleurs, **MME MELET** transmet une remarque de **l'AESN** concernant la structure du rapport. L'Agence de l'Eau a en effet proposé que la partie de synthèse soit supprimée et que les éléments de synthèse apparaissent à la fin de chaque partie correspondante.

La **DREAL Haute Normandie** et la **CCI** pense que la partie de synthèse permet une lecture rapide adaptée aux acteurs qui ont peu de temps à consacrer à la relecture complète du document.

M. BIGNON confirme l'intérêt des deux parties et propose que soit davantage valorisé la possibilité, pour les acteurs voulant aller à l'essentiel, de lire uniquement la partie de synthèse.

L'organisation du rapport n'est donc pas modifiée, exceptée l'intégration de la partie introductive avec un renvoi bien visible vers la synthèse en fin de document.

➤ Partie 2.1 - Climat

SAFEGE présente le scénario tendanciel validé en commissions thématiques concernant le climat.

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

Le **Conseil Régional de Picardie** demande la source de données étayant une augmentation de 10 cm du niveau de la mer d'ici 2030.

SAFEGE précise que cette augmentation n'a pas été prévue dans les rapports du GIEC de 2007 qui prévoyaient une hausse de 18 à 59 cm d'ici 2100. Une récente étude publiée dans la revue britannique *Environmental Research Letters* a cependant montré que la tendance actuelle dépassait les prévisions du GIEC avec une hausse moyenne de 3,2mm/an, et qu'on pouvait donc s'attendre à une hausse de l'ordre du mètre d'ici la fin du siècle. Cette hypothèse est par ailleurs étayée par les données issues des marégraphes de Dieppe et le Havre (présents dans le rapport) qui montrent qu'une augmentation de 10 cm tous les 10 ans a été observée dans le passé.

La **Maire d'Aumale** s'inquiète des conséquences que pourra avoir la validation de cette valeur.

SAFEGE précise dans le cadre de l'élaboration du SAGE, on identifie les grandes tendances qui permettent d'envisager les actions à mettre en œuvre à moyen termes ou le suivi d'une problématique pour adapter progressivement la réponse. La validation d'une hausse de 10 cm dans cet exercice prospectif ne fera pas

rehausser demain les digues au Tréport, mais alertera sur le besoin de prendre en compte cette évolution dans les réflexions futures.

La **DREAL Haute Normandie** précise que valider cette valeur de 10 cm permettra d'acter qu'il y a eu une augmentation par le passé et que par conséquent les mesures de protection devront être au moins conservées.

M. BIGNON souligne que cette valeur est concordante avec l'augmentation du niveau de la mer qui a été constatée lors des dernières décennies. Cette valeur est argumentée.

Comme pour le rapport de diagnostic, la **DDT de la Somme** se renseignera sur la possibilité de diffuser les cartes d'aléa du PPRm. Suite à la réunion, la DDTM de la Somme confirme que ces éléments ne sont pas diffusables en l'état et devront être retirés du rapport.

➤ **Partie 2.2 – Démographie**

SAFEGE présente le scénario tendanciel validé en commissions thématiques concernant la démographie.

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

La **CCI** a exprimé les remarques suivantes, reprises dans le document transmis par écrit :

✓ p39 : tableau 9

CCI : Les données présentées correspondent-elles au nombre d'habitants par tranche de taille des communes ou au nombre de commune par tranche de taille ?

SAFEGE : Il s'agit d'une erreur (nombre d'habitants au lieu du nombre de communes) ; le tableau sera corrigé en conséquence. Cette mise à jour n'impacte par les conclusions formulées dans ce paragraphe.

✓ p41 : le SCoT

CCI : Le SCoT « Yères Bresle » ne peut pas intégrer l'ensemble du territoire du bassin versant, puisqu'il existe déjà les SCoT Sud-Ouest Amiénois et Picardie Verte.

SAFEGE modifiera le document en conséquence.

MME MELET précise que l'EPTB a formulé de nombreuses remarques sur le projet de rapport de scénario tendanciel et qu'elle ne présentera pas tout en CoPil. La **CCI** demande à ce que l'ensemble des modifications apportées au projet de rapport soient mises en valeur. Il est demandé à **SAFEGE** de mettre en avant dans les versions word des projets de rapports les éléments modifiés pour faciliter la relecture par les membres du CoPil. Cette mise en valeur n'apparaîtra pas dans les versions pdf des projets de rapport.

Concernant la dynamique démographique, la **DDTM de la Somme** précise que le phénomène de périurbanisation dépend fortement de l'évolution du prix du carburant. **M. BIGNON** précise également que la politique de transport, notamment du TER, peut significativement impacter la tendance démographique et par voie de conséquence l'occupation des sols d'un territoire (mais la mise en place de ces dernières dépasserait probablement les horizons visés par l'exercice de prospective). Cela a pu être observé en Picardie.

En concertation, il est décidé de préciser que la tendance démographique validée en commissions thématiques soient nuancée en précisant qu'elle n'est valable que si les politiques de transport et les coûts de l'énergie restent constants ou proches des valeurs actuelles.

SAFEGE précise par ailleurs que l'augmentation prévue par le scénario tendanciel correspond à une valeur sécuritaire pour le SAGE.

La Maire de Rieux indique en aparté à MME MELET que l'arrêté de périmètre du SCOT Yères – Bresles a été signé par les 2 préfectures en janvier 2013.

➤ **Partie 2.3 – Agriculture**

SAFEGE présente le scénario tendanciel validé en commissions thématiques concernant l'évolution de l'agriculture.

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

La **Chambre d'Agriculture de la Seine Maritime** exprimé les remarques suivantes :

- ✓ p49 : Il n'y a pas d'élevage hors sol actuellement

SAFEGE modifiera le document en conséquence.

- ✓ p52 : Concernant les causes de la diminution de l'élevage, la **Chambre d'Agriculture de la Seine Maritime** souligne que les contraintes réglementaires ne sont pas mentionnées. Pour elle, ce sont d'abord les contraintes réglementaires, puis les contraintes économiques et enfin les contraintes pratiques (astreintes etc...) qui expliquent la diminution de l'activité d'élevage.

L'**AB Picardie**, ainsi que certains élus, pensent au contraire, que ce sont d'abord les contraintes pratiques qui pèsent sur cette activité. Par ailleurs, il précise que ces contraintes sont les mêmes pour les bovins que pour les ovins.

La **DREAL Haute Normandie** n'est pas non plus en accord avec la prédominance des contraintes réglementaires qui ne constituent pas le seul facteur et restent nécessaires pour la préservation des ressources en eau.

En concertation, il est décidé que l'ensemble des causes soit listé sans les hiérarchiser.

Par ailleurs, la **Chambre d'Agriculture de la Seine Maritime** précise que la faible rentabilité de la filière lait est due à la fois à un prix du lait qui reste bas et à une augmentation du prix des céréales.

SAFEGE modifiera le document en conséquence.

M. BIGNON précise que si un agriculteur a la possibilité de retourner sa prairie, il le fait. Il demande par ailleurs des précisions concernant la baisse de l'activité agricole. **SAFEGE** précise que cette baisse concerne le nombre d'emplois dans l'agriculture, et non le chiffre d'affaire de l'activité. On précisera ce point dans le rapport.

M. BIGNON précise par ailleurs qu'il ne faut pas parler de baisse sensible du cheptel total, mais de baisse légère.

Concernant le chiffre de diminution du cheptel global, l'**ASA de la Bresle** pense que le chiffre avancé est trop bas. Il y a probablement une coquille dans le rapport, **SAFEGE** vérifiera les données issues du RGA et modifiera le document en conséquence.

Dans la synthèse présentée, il est décidé en concertation de changer le mot « sensible » en « continue ». **SAFEGE** repassera en revue le rapport pour vérifier la cohérence des termes employés.

MME GAOUYER précise que l'agriculture sur la partie normande et sur la partie picarde du bassin versant sont différentes. Les avis émis par l'EPTB sur les retournements de prairies sont majoritairement donnés sur la partie normande.

➤ **Partie 2.4 – Industrie**

SAFEGE présente le scénario tendanciel validé en commissions thématiques concernant l'évolution de l'industrie.

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

La CCI a exprimé les remarques suivantes, reprises dans le document transmis par écrit :

✓ p53 du projet de rapport de scénario tendanciel (janvier 2013) : évolution de l'industrie

CCI : Il serait bien de préciser que la vallée de la Bresle est le premier pôle mondial de flaconnage de luxe avec plus de 75% de la production mondiale de flacons de luxe pour la parfumerie, les spiritueux ou la pharmacie.

Il conviendrait également d'indiquer que la vallée de la Bresle compte plus de 2000 entreprises (industries, commerces et services) ce qui représente plus de 15 000 emplois salariés (source fichiers consulaires des CCI Littoral Normand-Picard, Amiens-Picardie et Oise). Ces chiffres n'intègrent pas les entreprises relevant exclusivement des Chambres des Métiers et de l'Artisanat.

SAFEGE précisera ces éléments concernant la spécificité du territoire dans le document.

✓ p54 : tableau 14

CCI : Il convient de supprimer le nom des entreprises dans le tableau, en effet il s'agit de données potentiellement confidentielles et concurrentielles.

SAFEGE modifiera le tableau en conséquence.

2 projets sont à ajouter :

✓ 1 extension à Blangy sur Bresle d'environ 500 m²

✓ 1 extension à Aumale d'environ 17 000 m²

SAFEGE ajoutera ces projets au tableau.

La CCI évoque qu'elle n'a pas d'information concernant le projet présenté à Longroy et aimerait connaître les éléments à disposition.

SAFEGE précise que le projet de Longroy a été mentionné lors d'un entretien de collecte de données avec l'EPTB. SAFEGE vérifiera cette donnée et la corrigera le cas échéant.

La source des données sur les surfaces artificialisées est demandée. Plusieurs interrogations portent sur les valeurs présentées.

SAFEGE précise que la source des surfaces artificialisées est la CCI pour quelques projets, et des hypothèses pour les projets restants. Une correction du tableau avec une mention claire de l'unité et des cas où des hypothèses arbitraires sont faites sera apportée.

✓ p55 : figure 32

CCI : Supprimer le nom des entreprises de la carte

SAFEGE modifiera la carte en conséquence.

✓ p56 : analyse effectuée par le groupe de travail

CCI : Il convient de modifier le 2^{ème} paragraphe, en effet un développement industriel reste possible dans le bassin versant mais il se fera en dehors du lit majeur.

SAFEGE : Cette coquille sera effectivement corrigée.

✓ p56 : présentation du scénario retenu

La CCI demande à ce que, conformément aux discussions des réunions préparatoires, il convient de corriger la notion « baisse de l'activité industrielle » par « stagnation voire léger déclin ».

Il convient de dissocier la création de nouveaux sites et l'extension ou la rénovation des sites existants qui sont majoritairement situés en fond de vallée dans ou à proximité des zonages sensibles (zone humide, zone inondable).

M. Bignon rejoint la CCI et demande à nuancer la baisse du secteur industriel, en précisant que les industries ont bien résisté dans un contexte économique difficile. Il est décidé en concertation d'utiliser le terme « érosion » du secteur et non « baisse » et éventuellement d'évoquer une « mutation du secteur industriel ».

SAFEGE modifiera le document afin de prendre en compte ces éléments : atouts et spécificité du territoire, industrie qui résiste bien dans un contexte de mutation.

MME MELET demande à nuancer la phrase suivante située p. 53 : « D'après la CCI Littoral Normand Picard, des contraintes d'ordre environnemental et économiques ont obligé de nombreux établissements à fermer. »

En concertation, il est décidé de la formuler de la façon suivante : « D'après la CCI Littoral Normand Picard, des contraintes d'ordre environnemental et économiques ont obligé certains établissements à fermer. »

➤ **Partie 2.5 – Tourisme et activités de loisirs liées à l'eau**

SAFEGE présente le scénario tendanciel validé en commissions thématiques concernant l'évolution du tourisme et des activités de loisirs liées à l'eau.

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

MME MELET remarque que cette partie est longue par rapport aux conclusions qui sont tirées.

SAFEGE précise que ceci permet de montrer que les informations existantes ont été valorisées et qu'a été vérifiée l'absence de tendances majeures capables de déstabiliser les ressources en eau et les milieux.

M. BIGNON demande à ce que l'orientation du territoire vers un tourisme durable soit mise en avant.

SAFEGE prendra en compte cette remarque et modifiera le document en conséquence.

➤ **Partie 2.6 – Occupation du sol**

SAFEGE présente le scénario tendanciel validé en commissions thématiques concernant l'évolution de l'occupation du sol.

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

M. BIGNON précise que le SCoT Grand Amiénois n'est pas représentatif du territoire de la Bresle.

SAFEGE précise que cet élément figure dans le rapport.

La CCI a exprimé les remarques suivantes, reprises dans le document transmis par écrit :

✓ p65

CCI : Le projet de route pénétrante n'est pas abandonné.

En concertation, il est décidé de mentionner ce projet et ses incertitudes. Une mise à jour du tableau 17, comme précisé plus haut, sera réalisée.

✓ p66

CCI : Il est noté qu'« aucun des projets n'est de nature à modifier fortement l'occupation du sol ». Il semble que les projets de zones industrielles et/ou commerciales ne soient pas pris en compte (environ 253 ha).

SAFEGE modifiera le rapport en conséquence.

✓ p67

CCI : Il faudrait préciser que la perte de fonctionnalité est une éventualité et non une certitude.

SAFEGE nuancera cette phrase en utilisant le conditionnel.

La CCI précise que le projet de parc aquatique a été modifié et que celui-ci consommera a priori de l'espace. SAFEGE mentionnera dans son tableau une surface « non connue ».

➤ **Partie 4 – Ruissellement et inondation**

SAFEGE présente le scénario tendanciel validé en commissions thématiques concernant le risque inondation et érosion.

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

Le conseil Régional de Picardie demande à nuancer le fait que l'évolution des pratiques agricoles conduira à une diminution de l'érosion : le retournement des prairies ne joue pas en faveur de l'érosion des sols notamment. Cette remarque n'est valable que pour les parcelles cultivées.

La CCI a exprimé les remarques suivantes, reprises dans le document transmis par écrit :

✓ p127 : inondations par débordement de cours d'eau

CCI : Il serait utile de rappeler que les inondations par débordement de cours d'eau sont dans la majorité des cas associées à la remontée de la nappe.

SAFEGE apportera cette précision.

✓ p128 : présentation du scénario retenu

La **CCI** a demandé par écrit de modifier l'alinéa suivant car des études prouvent le contraire pour les ballastières perméables :

SAFEGE précise, comme mentionné dans le rapport, que cette phrase est issue de l'atlas des zones inondées (DDE 76, 2005, p.23).

SAFEGE modifiera la phrase comme suit : « De la diminution des champs d'expansion de crue au profit des zones urbanisées, des industries,... » ~~et des nombreuses ballastières devenues pour la plupart insubmersibles.~~»

✓ p131 : projets et programmes

CCI : Pour information, le lancement de l'étude PAPI de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie a été réalisé fin janvier 2013.

SAFEGE apportera cette précision.

✓ p136 :

CCI : Au 3^{ème} paragraphe, il convient de modifier la phrase suivante : « Enfin d'après la CCI, la vulnérabilité aux inondations des entreprises situées en zone à risques ~~n'est pas assez~~ est peu prise en compte à l'heure actuelle.

L'ASA de la Bresle s'interroge sur la validité des valeurs de débits mentionnées p.128 du projet de rapport de scénario tendanciel.

SAFEGE précise que ces débits sont des débits instantanés de crues et non des modules (débit moyen sur l'année hydrologique).

MME MELET précise que les cartes d'aléa devront être supprimées si l'autorisation de diffusion de ces cartes par les services de l'état n'est pas donnée. Par ailleurs, elle propose de placer cette partie dédiée au risque inondation et ruissellement avant la partie dédiée à l'état des masses d'eau.

Cette décision étant validée par le CoPil, **SAFEGE** modifiera le rapport en conséquence.

➤ **Partie 3.1 – État quantitatif des masses d'eau**

SAFEGE présente le scénario tendanciel concernant l'évolution de l'état quantitatif des masses d'eau.

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

La **CCI** a exprimé les remarques suivantes, reprises dans le document transmis par écrit :

✓ p76 : tableau 19

CCI : Pour les prélèvements de Ponts et Marais et Quincampoix-Fleuzy, il faut noter que si une augmentation du volume prélevé est observée depuis 2009, le niveau 2011 reste en dessous de celui de 2008. Il y a certainement un lien avec le niveau de production des industriels concernés et une reprise de l'activité après la période de crise économique rencontrée en 2008/2009.

Pour le prélèvement d'Aumale, il est précisé que l'augmentation du volume prélevé correspond à un transfert de l'alimentation par le réseau d'AEP vers un prélèvement direct en nappe. Au global, le volume d'eau prélevé par ce site semble être équivalent, il y a simplement un transfert de mode d'approvisionnement.

SAFEGE précise que ces éléments de tendance sont issus des fichiers redevance de l'**AESN** et que les éléments d'interprétation des tendances ont été soumis à l'avis de l'**AESN**. **SAFEGE** précisera ces éléments pour nuancer les tendances avancées.

MME MELET demande de préciser clairement la source des prélèvements (nappe ou rivière). Par ailleurs, elle s'interroge sur la validité du calcul de recharge proposé.

SAFEGE rappelle que le calcul a pour objectif d'évaluer des ordres de grandeur et d'identifier une tendance générale mais que la valeur obtenue n'a pas de signification dans l'absolu. **MME MELET** exprime ses craintes quant à une éventuelle utilisation des chiffres, sans nuances, une fois le rapport de diagnostic rendu public.

Il est décidé en concertation de rappeler clairement dans le texte accompagnant le tableau qu'il s'agit d'identifier des ordres de grandeur et une tendance générale. **SAFEGE** suggère de traiter par ailleurs ce point en préambule et de mettre en œuvre une symbolologie simple dans le rapport à tous les endroits concernés.

La **DDTM de la Somme** fait remarquer que les syndicats n'ayant pas communiqué leurs rendements réseaux ont vraisemblablement des rendements moyens.

SAFEGE précise que cette hypothèse avait été faite lors du calcul d'évolution des prélèvements par sécurité. Les hypothèses sont précisées dans le rapport.

M. BIGNON fait remarquer qu'il y a une tendance à une diminution de la consommation d'eau par les ménages par rapport à la génération précédente : douches, machines à laver.

SAFEGE précise que dans son calcul de projection des prélèvements, de nombreux paramètres ont été pris en compte : tendances passées, évolution des consommations personnelles, prix de l'eau, rendements réseaux... L'évolution des technologies est également prise en compte : une machine à laver actuelle consomme moins d'eau que les anciens modèles. Cette réponse convient donc à M.Bignon.

➤ **Partie 3.2 – État qualitatif des masses d'eau**

SAFEGE présente le scénario tendanciel concernant l'évolution de l'état quantitatif des masses d'eau.

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

MME MELET précise qu'elle est en attente des retours du **SATESE 76** concernant la partie assainissement du projet de rapport.

La **CCI** a exprimé les remarques suivantes, reprises dans le document transmis par écrit :

✓ p100 – évolution de la pollution industrielle

CCI : La réglementation n'interdit pas la création de nouvelles carrières et ballastières.

Il faut donc modifier le paragraphe : « La commission thématique « Préservation de l'état des eaux superficielles » indique que les schémas départementaux des carrières sont actuellement en révision. Les conclusions ne sont pas encore connues, ~~ependant, il est validé qu'il n'y aura pas de création de nouvelles carrières et ballastières sur le bassin versant compte tenu de la réglementation existante.~~ »

SAFEGE apportera cette modification.

✓ p109 – les tendances de flux de pollution venant de l'industrie

CCI : Conformément aux discussions des réunions préparatoires, il convient de corriger la notion « baisse de l'activité industrielle » par « stagnation voire léger déclin ».

Dans le 3ème paragraphe, il s'agit du PAOT 2010-2015 et non du PTAP.

SAFEGE apportera ces modifications en cohérence avec le paragraphe 2.5.

✓ p110

CCI : Il serait utile de rappeler que les Chambres des Métiers et de l'Artisanat portent une action sur le territoire en partenariat avec l'AESN et l'ADEME, notamment à destination des métiers de bouche.

SAFEGE apportera cette précision.

✓ p115 / 116 : problématique des sédiments du Port du Tréport

CCI : Les sédiments sont « clapés » en mer et non « claqués » (2ème paragraphe).

Concernant la qualité des sédiments, il faudrait préciser ce que « significativement élevées » veut dire. C'est l'arrêté du 14 juin 2000 relatif aux niveaux de référence à prendre en compte lors d'une analyse de sédiments marins ou estuariens présents en milieu naturel ou portuaire, qui donne des valeurs de comparaison (appelée niveaux N1 et N2).

Il convient de corriger la phrase suivante « L'arrêté préfectoral d'autorisation du dragage du port prend fin en 2012 et un nouveau dossier de demande d'autorisation ~~d'interdiction~~ est à l'étude à l'heure actuelle. »

La DDTM de la Somme en profite pour mentionner que cet arrêté a été pris il y a peu. Sa date de publication sera communiquée par la DDTM à SAFEGE.

SAFEGE apportera ces modifications en cohérence avec le diagnostic.

✓ p117 : les zones humides

CCI : Au 3^{ème} paragraphe, il faut modifier la phrase :

« (notamment l'activité d'extraction dans les carrières entraînant la formation de ballastières plans d'eau). »

Au 4^{ème} paragraphe, le nom de l'entreprise doit ici aussi être supprimé.

MME MELET demande à ce que la partie dédiée à l'assainissement non collectif fasse mention de l'arrêté du 27 avril 2012 (publié au journal officiel le 10 mai 2012).

M. BIGNON mentionne une faute d'orthographe concernant la commune de Campneuseville (pas de g).

SAFEGE apportera ces compléments et corrigera le rapport en conséquence.

➤ **Partie 3.3 – État qualitatif des masses d'eau**

SAFEGE présente le scénario tendanciel concernant l'évolution de l'état des milieux naturels.

Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces éléments.

MME MELET, la CCI et la DDT de la Somme s'interrogent sur le classement des zones humides en ZSGE et ZHIEP (présentation et p125 du rapport).

SAFEGE précise que ce point signifiait que personne ne s'est engagé à ce jour dans cette démarche de classement des zones humides prioritaires.

La DREAL Haute Normandie demande à ce que les DREAL soient mentionnées en tant que maître d'ouvrage associé à la délimitation des zones humides sur le bassin versant.

Concernant la surface recouverte par les zones humides, il est rappelé que :

- ✓ en dessous du seuil de 1000 m², les projets ne sont pas soumis à déclaration (et donc non plus à autorisation) au titre de la loi sur l'eau. Entre 0 et 1000 m², les projets ne sont pas soumis à une procédure loi sur l'eau.
- ✓ la compensation se fait dans la mesure du possible sur le bassin versant, mais ceci n'est pas obligatoire.

Il est décidé en concertation de conserver une baisse probable et limitée de la surface de ces zones.

La DDTM de la Somme demande de nuancer le fait que l'objectif du plan anguille ne sera pas atteint, et ce, en lien avec les travaux actuellement réalisés dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique. Cet objectif paraît difficile à atteindre aujourd'hui.

La CCI a exprimé les remarques suivantes, reprises dans le document transmis par écrit :

- ✓ p121 : les projets et programmes identifiés

La CCI précise qu'elle n'est pas concernée par le « programme pluriannuel de restauration et d'entretien » pour sa partie. L'ASA de la Bresle confirme ce point.

SAFEGE corrigera ce point.

- ✓ p124 : peuplement piscicole

La CCI pourrait compléter les informations fournies concernant la franchissabilité des ouvrages du port par les anguilles : elle est en train d'effectuer une recherche d'éléments historiques sur ce point. Elle précise par ailleurs que cet ouvrage est régulièrement ouvert et qu'un travail de réflexion est mené avec l'EPTB et l'ONEMA.

SAFEGE nuancera cet élément et mentionnera le travail de réflexion.

CCI : Au 3^{ème} paragraphe de la page 121 du projet de rapport, il est indiqué un impact négatif des 2 piscicultures sur la population naturelle, tout en précisant qu'il existe trop peu de données disponibles. Comment pouvez-vous alors conclure à un impact négatif ? De plus cela ne correspond pas aux éléments présentés dans le diagnostic en page 34.

SAFEGE nuancera ce propos au vue du manque de données existantes.

➤ Carte de synthèse sur l'impact sur les masses d'eau

Les acteurs demandent à ce qu'un paragraphe d'introduction soit rédigé pour faciliter la lecture des cartes.

Par ailleurs, ils demandent à ce que les cartes de synthèse fassent référence à la date de 2027, correspondant à l'échéance fixée par la DCE.